

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 13 février 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 février 2013

2013 DVD 22 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511-1, L.2511-2 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 janvier 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de procéder à l'indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages causés aux intéressés lors d'accidents survenus sur la voie publique et dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à procéder, à concurrence de 164 262,51 euros, à l'indemnisation amiable des tiers énumérés ci-après, en réparation de dommages causés aux intéressés lors d'accidents survenus sur la voie publique et dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Article 2 : La dépense correspondant sera imputée sur le chapitre 67, article 678, rubrique 820 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris sous réserve de financement.

<i>DESIGNATION</i>	<i>DATE</i>	<i>MONTANT</i>
X	10/01/2012	723,22 euros
X	10/11/2008	35 166,39 euros
X	20/04/2012	209,09 euros
X	28/08/2010	2 707,25 euros
X	15/01/2012	220,00 euros
X	18/07/2011	8 390,51 euros
X	24/11/2011	7 392,00 euros
X	30/09/2011	4 286,53 euros
X	05/06/2012	65,00 euros
X	27/10/2010	417,00 euros
X	17/05/2011	1 854,65 euros
X	26/04/2010	1 303,29 euros
X	08/06/2012	388,00 euros
X	08/06/2012	1 649,80 euros
X	03/12/2011	342,15 euros
X	03/02/2012	112,50 euros
X	22/03/2012	33 455,00 euros
X	24/04/2012	1 110,92 euros
X	18/10/2012	256,46 euros
X	09/05/2012	5 855,00 euros
X	09/01/2011	1765,30 euros
X	10/04/2011	872,60 euros
X	21/03/2012	5 909,00 euros
X	16/01/2011	5 423,57 euros
X	03/05/2012	227,50 euros
X	30/06/2012	1 749,97 euros
X	31/12/2011	9 971,60 euros
X	03/01/2012	5 937,50 euros
X	02/06/2012	1 550,00 euros
X	02/06/2012	8 381,72 euros
X	13/11/2011	4 779,76 euros
X	23/01/2011	9 146,42 euros
X	09/04/2012	334,50 euros
X	30/03/2012	2 308,31 euros